

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

création Question écrite n° 28243

### Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les difficultés que rencontrent les créateurs d'entreprise. En effet, 30 à 40 000 demandeurs d'emploi bénéficiaires du chèque conseil créent, chaque année, leur entreprise. Depuis vingt ans, le conseil aux « chômeurs-créateurs » est financé notamment par le chèque conseil dispensé aux candidats à la création ayant le statut de chômeur, ce qui les place ainsi dans une position de client vis-à-vis des opérateurs de conseil. Or, cette mesure est suspendue depuis plusieurs mois dans de nombreux départements. Aussi, elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur cette disposition et sur son maintien. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

#### Texte de la réponse

L'attention du ministre a été appelée sur la situation du dispositif des chèques conseil. Ce dispositif fait partie des mesures d'accompagnement des chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises qui comprennent également des mesures d'exonération de cotisations sociales (ACCRE) et d'aide financière sous la forme d'une avance remboursable (EDEN). Il illustre la volonté gouvernementale de soutenir l'initiative économique, en particulier celle portée par les publics les plus fragiles, chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux. Le nombre de bénéficiaires des mesures ACCRE et EDEN au 31 juillet 2006 augmente respectivement de près de 12 % en un an tandis que le nombre d'entreprises créées pour la même période progresse de 11 %. Des dotations budgétaires à hauteur de 45 MEUR pour la mesure EDEN et 16 MEUR pour les chèques conseil sont inscrites dans le projet de loi de finances 2007 présenté au conseil des ministres du 27 septembre 2006. Au cas particulier des chèques conseil, mesure d'accompagnement appréciée des créateurs, le maintien des dotations budgétaires depuis plusieurs années à hauteur de 16 MEUR n'exclut toutefois pas des indisponibilités locales.

#### Données clés

Auteur : Mme Françoise Imbert

Circonscription: Haute-Garonne (5e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 28243

Rubrique: Entreprises

Ministère interrogé: industrie

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 10 novembre 2003, page 8583 **Réponse publiée le :** 19 décembre 2006, page 13322